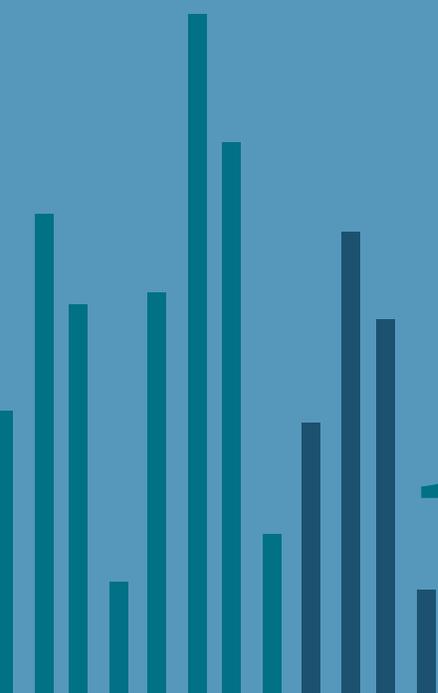


Rapport annuel

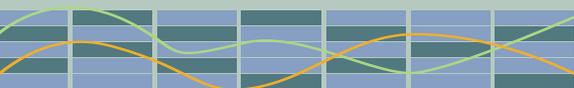
2003

Office d'investissement
des régimes de pensions
du secteur public



Investissements PSP

Profil



L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) est une société d'État constituée pour investir dans les marchés financiers les contributions nettes reçues après le 1^{er} avril 2000 des régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Organisme indépendant du gouvernement fédéral, Investissements PSP a pour mandat statutaire de gérer les fonds qui lui sont confiés dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes et de maximiser les rendements tout en évitant des risques de pertes indus.

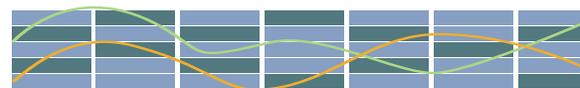
FAITS SAILLANTS – EXERCICE 2003

- *L'actif net consolidé s'établit à 8,1 milliards de dollars, en hausse de 43 %.*
- *Le taux de rendement des trois comptes de pensions consolidés est de (13,5) % comparativement à (12,9) % pour l'indice de référence de la politique de placement.*
- *La portion de l'actif total gérée activement a atteint 48,5 %.*
- *Le conseil d'administration a autorisé les placements dans de nouvelles classes d'actif.*
- *Les lignes directrices pour le vote par procuration ont été mises en application.*
- *Le nombre total d'employés est passé de 19 à 29.*
- *La mise en place des procédures et systèmes clés est complétée.*

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS ANNUELS	1
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
RAPPORT DE LA DIRECTION	5
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2003	7
POLITIQUE ET STRATÉGIE DE PLACEMENT	10
RÉGIE INTERNE	13
GLOSSAIRE	18
ÉTATS FINANCIERS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES	20
RÉPERTOIRE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS	50
RÉPERTOIRE DIRECTION	51

Objectifs annuels



En vertu de la *Loi* régissant Investissements PSP, le rapport annuel doit décrire les objectifs pour l'exercice écoulé et indiquer dans quelle mesure ils ont été réalisés. Il doit également définir les objectifs poursuivis pour l'exercice en cours. Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de ces informations.

OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2003

STATUT*

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Poursuivre la mise en place d'une gestion active des placements afin de produire des rendements à valeur ajoutée.
(Le pourcentage de l'actif géré de façon active est passé de 31,4 % à 48,5 %.) | ✓ |
| • Migrer la mesure de performance vers un nouveau système.
(Le nouveau système est entièrement opérationnel.) | ✓ |
| • Mettre en place une fonction de vérification interne.
(Le processus de vérification interne a complété un cycle annuel.) | ✓ |
| • Mettre en place un système automatisé de gestion des transactions sur les marchés boursiers.
(Une analyse coût / bénéfice a mené à la décision de reporter le projet pour l'instant.) | Non requis
à ce stade-ci |

* Le symbole ✓ signifie que l'objectif a été en partie ou pleinement réalisé.

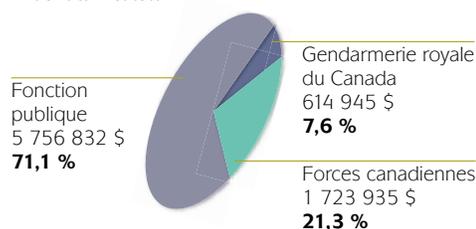
PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2004

- Assurer la continuité durant la période de transition, menant à l'entrée en fonction d'un nouveau chef de la direction.
- Établir les stratégies de placement pour les nouvelles classes d'actif.
- Élaborer un programme complet de gestion des risques afin de renforcer les mesures de sauvegarde existantes.

Actif net des comptes de régime

(Au 31 mars 2003)

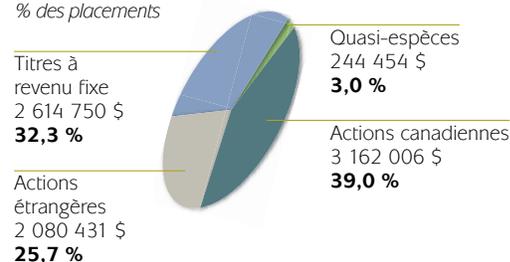
(en milliers \$)
% de l'actif net total



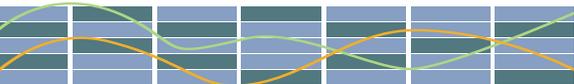
Répartition d'actif

(Au 31 mars 2003)

(en milliers \$)
% des placements



Rapport du président du conseil d'administration



Paul Cantor, Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) s'est concentré sur le développement de l'organisation afin qu'elle soit en mesure de produire un rendement au moins suffisant pour couvrir les obligations financières des régimes de pensions. Pour ce faire, nous cherchons à obtenir des rendements de placement supérieurs et atteindre des niveaux élevés d'efficacité sur le plan des coûts et de l'exploitation. Toutefois, des conditions de marché difficiles durant l'exercice 2003, n'ont pas permis d'obtenir les rendements souhaités, une situation qui vient confirmer l'importance d'exercer nos activités en fonction d'une vision à long terme.

En novembre 2002, le conseil d'administration a approuvé les changements proposés à la stratégie de placement ainsi qu'à la politique de répartition d'actif à long terme et a autorisé l'ajout de deux nouvelles classes d'actif, les placements privés et immobiliers. Cette décision de favoriser une plus grande diversification a été prise à la lumière des nouvelles conditions de marché, plus particulièrement pour tenir compte de la nécessité de réduire la pondération en actions transigées sur des marchés publics, et sachant que l'organisation avait acquis la solidité opérationnelle requise. Au cours de l'exercice 2004, nous commencerons à élaborer les stratégies appropriées pour chacune de ces deux nouvelles classes d'actif. De plus, nous considérerons d'autres classes d'actif au fur et à mesure que nous progresserons.

La nouvelle politique de répartition d'actif demeure conforme au mandat statutaire d'Investissements PSP qui consiste à placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus, compte tenu du financement, des principes et exigences des régimes de pensions ainsi que de leur aptitude à s'acquitter de leurs obligations financières.

Notre principal défi cette année, consistait à traduire les objectifs statutaires en objectifs de placement concrets, de façon à ce qu'il y ait concordance entre obligations financières et rendements de placement. À cet effet, le conseil d'administration a adopté les objectifs suivants :

- (1) Premier objectif : obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent aux hypothèses actuarielles de taux de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada ;
- (2) Deuxième objectif : obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de placement d'Investissements PSP de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

Également en vue de bonifier les rendements, le conseil d'administration a supervisé la direction quant à l'application de la gestion active sur une portion importante de l'actif durant l'exercice. Au 31 mars 2003, les portefeuilles gérés activement comptaient pour environ 4,0 milliards de dollars, comparativement à 1,8 milliard de dollars un an plus tôt. Pour en savoir davantage en ce qui concerne la gestion active, nous vous invitons à consulter le rapport de la direction.

Au cours de l'exercice 2003, nous avons appliqué les lignes directrices pour le vote par procuration, adoptées à la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2002. Ces lignes directrices ont été développées pour que les votes concernant les actions détenues à titre de bénéficiaire par Investissements PSP soient conformes à la politique et aux objectifs de placement. De plus, en appliquant de telles lignes directrices, nous reconnaissons l'importance, en tant que gestionnaire de l'une des plus importantes caisses de retraite au pays, de prendre position concernant les enjeux considérés comme essentiels en matière de régie interne et d'exercer notre droit de vote en

conséquence, notamment lorsque nous croyons que les façons de faire des entreprises ne sont pas adéquates. (Il est possible de consulter les lignes directrices pour le vote par procuration sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique [Placements – Lignes directrices pour le vote par procuration.](#))

Le conseil d'administration a également adopté une nouvelle politique des communications conçue pour favoriser des échanges efficaces entre Investissements PSP et les différentes parties prenantes, dont les comités consultatifs des trois régimes de pensions. Des rencontres annuelles avec les comités consultatifs font partie des obligations de communication d'Investissements PSP. La dernière rencontre a eu lieu le 24 octobre 2002. Au cours de cette rencontre, le président du conseil d'administration et le chef de la direction ont passé en revue les résultats de l'année précédente et discuté des plus récentes réalisations.

En mars 2003, alors que nous arrivions à la fin de notre troisième exercice, le conseil d'administration et le président et chef de la direction, M. Adel Sarwat, en sont venus à une entente à l'effet qu'un changement de direction serait souhaitable avant d'entreprendre la prochaine phase de développement d'Investissements PSP. M. Paul Haggis, un membre de notre conseil et ancien président de *Alberta Treasury Branches*, a été nommé au poste de président du comité de gestion spécialement mis en place par le conseil d'administration pour assumer la direction de l'organisation sur une base intérimaire jusqu'au moment où le successeur de M. Sarwat entrera en fonction. Nous avons également procédé à la création d'un comité de recrutement formé de membres du conseil d'administration et chargé de superviser le processus de recrutement. Ce comité soumettra ses recommandations au conseil d'administration.

Au nom du conseil, je remercie M. Sarwat pour le travail accompli et la détermination dont il a fait preuve afin de mettre sur pied une organisation solide, en mesure de remplir son mandat avec succès. Nous tenons également à réaffirmer notre confiance envers les gestionnaires et les employés de calibre en place. Au moment où Investissements PSP s'apprête à franchir une nouvelle étape, nous entendons faire le nécessaire pour que la transition s'effectue en douceur, sans qu'il n'y ait de répercussions sur les activités courantes de l'organisation.

REMERCIEMENTS

J'aimerais également profiter de l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance envers les membres du conseil d'administration pour leurs judicieux conseils et leur appui tout au cours de la dernière année. Je remercie particulièrement deux administrateurs dont le mandat s'est terminé à la fin de l'exercice 2003. Il s'agit de M. William R.C. Blundell qui, à titre de premier président du conseil, a joué un rôle clé pour l'organisation, et de Mme Donna Soble Kaufman qui a su faire preuve d'un solide leadership en tant que présidente du comité de régie interne. Nous avons tous été attristés par le décès, en juillet 2002, de M. Jean-Louis Bourbeau, un membre apprécié du conseil d'administration depuis les tout débuts. Sa vision et son expérience étaient imprégnées d'une sagesse et d'un savoir difficiles à remplacer.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux administrateurs en poste depuis le 8 avril 2003. Il s'agit de M. Jean E. Douville et de Mme Carol Hansell. Originaire de Montréal, M. Douville est comptable agréé, ancien président de Schrodgers Ventures Canada. Mme Hansell est une associée principale de Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l. de Toronto, spécialisée en droit commercial et des valeurs mobilières.

Au nom du conseil d'administration, je souhaite transmettre nos plus sincères remerciements au personnel d'Investissements PSP pour leur esprit d'initiative et leur dévouement au cours de cette année particulièrement exigeante et fertile en événements. Grâce au travail de chacun, notre stratégie a donné lieu à des actions concrètes permettant à notre organisation de progresser et ce, dans l'intérêt des promoteurs, contributeurs et bénéficiaires des régimes.

PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

À toutes les parties prenantes, le conseil d'administration désire réitérer son engagement à faire en sorte que les fonds reçus soient gérés selon les meilleures pratiques de gestion des placements, dans le plus grand respect des règles de régie interne, permettant ainsi à Investissements PSP de remplir son mandat selon une approche innovatrice, sans compromis sur le plan de la rigueur, en tenant compte des conditions changeantes du marché et en évitant des risques de pertes indus.

Nos priorités pour l'exercice 2004 comprennent :

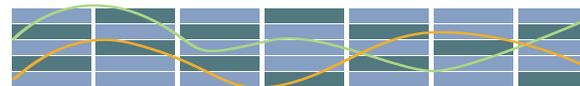
- le travail en étroite collaboration avec le nouveau chef de la direction afin d'assurer une transition harmonieuse et un dynamisme renouvelé sur le plan des orientations stratégiques de l'organisation;
- la supervision de l'élaboration de stratégies de placement pour les nouvelles classes d'actif de façon à ce qu'Investissements PSP dispose de meilleurs outils pour produire des rendements à valeur ajoutée et réaliser ses objectifs de performance; et
- la mise en place d'un système complet de gestion des risques afin de renforcer les mesures de sauvegarde déjà en place et de mieux comprendre et optimiser le risque total.



Paul Cantor

Président du conseil d'administration

Rapport de la direction



L'exercice 2003 s'est révélé une période difficile pour les caisses de retraite canadiennes, y compris celles gérées par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Presque tous les marchés boursiers dans le monde ont subi de fortes baisses. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, Investissements PSP a enregistré une perte de 933 millions de dollars et un taux de rendement de (13,5) %. À la fin de l'exercice 2003, la valeur marchande de l'actif net consolidé était de 8,1 milliards de dollars, contre 5,6 milliards un an plus tôt.

MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DE LA GESTION ACTIVE

Tout au cours de l'exercice, en vue de maximiser le rendement, nous avons accéléré la mise en œuvre du programme de gestion active. Durant l'exercice 2002, nous avons entrepris la gestion active de portefeuilles totalisant 1,8 milliard de dollars, soit 1,2 milliard de dollars en titres à revenu fixe (février 2002) et 600 millions de dollars en actions (octobre 2001). Au cours de l'exercice 2003, nous avons poursuivi cette initiative en ajoutant au programme de gestion active des actions canadiennes, américaines et étrangères pour une valeur de 2,2 milliards de dollars. Au 31 mars 2003, la valeur des portefeuilles gérés activement était de 4,0 milliards de dollars, soit 48,5 % de l'actif net consolidé comparativement à 31,4 % un an plus tôt.

Au total, huit gestionnaires externes (incluant un gestionnaire de fonds indiciels) et quatre gestionnaires internes sont à l'œuvre pour gérer l'actif d'Investissements PSP. Au cours de l'exercice, nous avons renforcé notre équipe interne en embauchant un gestionnaire responsable d'un portefeuille d'actions. En même temps, nous complétons le recrutement des gestionnaires externes, également pour des portefeuilles d'actions. De plus, les lignes directrices pour le vote par procuration adoptées au quatrième trimestre de l'exercice 2002 sont suivies pour les gestionnaires internes et externes.

CONTRÔLES ET BILANS AMÉLIORÉS

Au cours de l'exercice 2003, Investissements PSP a tenu ses engagements quant à la mise en place des fonctions de mesure du risque de placement et de vérification interne. En parallèle, nous avons continué à faire preuve de prudence et de rigueur pour contrôler les dépenses et respecter les budgets.

Le système de mesure du risque mis en place fait appel à des technologies de pointe et des logiciels spécialisés. Il représente un important pas en avant en ce qui concerne la mise en œuvre et l'amélioration continue de la stratégie de gestion des risques d'Investissements PSP. Étant en mesure d'évaluer les risques intrinsèques de chaque portefeuille aussi bien que ceux reliés à l'ensemble de l'actif, nous pouvons adapter nos tactiques pour contrôler la volatilité et optimiser les risques de placement. Le système de mesure du risque fait partie intégrante de la plate-forme sous-jacente à l'établissement d'un programme complet de gestion des risques. Ce programme constitue l'étape ultime de notre stratégie de gestion des risques et nous en avons fait une priorité pour l'exercice en cours.

STRUCTURE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNELLE

Tout au long du dernier exercice, le développement et la mise en place des principaux systèmes et procédures ont grandement progressé. Ces nouveaux outils permettront à Investissements PSP d'aller de l'avant et de réaliser ses objectifs de rendement à long terme. Du point de vue administratif, nous avons comblé la majeure partie des postes dans les différents secteurs de l'organisation; finalisé la mise en place des systèmes d'administration de portefeuilles et de mesure de la performance; poursuivi les ajouts aux infrastructures technologiques, notamment pour appuyer le plan de reprise des activités en cas d'incident et certaines autres mesures de sécurité. Nous avons établi les procédures de gestion appropriées pour tous les secteurs de l'organisation ainsi que de nouveaux outils pour la gestion des ressources humaines.

Le conseil d'administration a, quant à lui, approuvé un ensemble de politiques, notamment celles concernant la rémunération, le développement et la formation ainsi que le harcèlement. Ces politiques servent à guider la direction quant aux procédures de contrôle à mettre en place dans les différents services de l'organisation, dont notamment les ressources humaines, les finances et contrôles, la mesure de la performance et l'administration des placements.

PRIORITÉS POUR L'EXERCICE 2004

Nous abordons l'exercice 2004 en concentrant une bonne partie de nos efforts à la mise en place de la stratégie, des systèmes et des ressources requises pour réaliser les premiers placements dans nos deux nouvelles classes d'actif, les placements privés et immobiliers, et ce, en conformité avec les modifications à la politique de répartition d'actif approuvées par le conseil d'administration. Les grandes lignes de notre approche de gestion pour ces deux classes d'actif sont déjà établies. Dans le domaine de l'immobilier, nous ferons appel à des gestionnaires externes, soutenus par une équipe à l'interne qui effectuera un suivi de la performance. Par ailleurs, nous formerons une équipe restreinte à l'interne pour effectuer et gérer les placements dans des fonds comprenant des actions qui ne sont pas transigées publiquement, selon les buts et objectifs d'Investissements PSP. Il est prévu que la pondération de chacune de ces nouvelles classes d'actif évoluera pour atteindre 5 % de l'actif net consolidé.

Nous accorderons une attention particulière à la conformité afin d'assurer l'observation rigoureuse des mesures de contrôle et cela, malgré l'activité accrue occasionnée par les placements dans les nouvelles classes d'actif et l'embauche de personnel additionnel pour les gérer et les administrer.

Mentionnons également qu'au cours du premier trimestre de l'exercice 2004, Investissements PSP a complété le réaménagement de son principal bureau d'affaires dans de nouveaux locaux, au 20^e étage de l'édifice situé au 1250, boulevard René-Lévesque ouest, à Montréal.

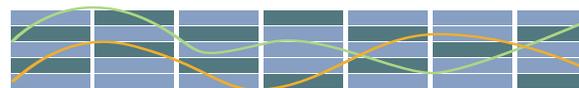
CRÉER UNE VALEUR AJOUTÉE

Investissements PSP est désormais en position de produire une valeur ajoutée au fur et à mesure de sa progression maintenant que les principaux éléments sont en place : nous avons complété la mise en place des principaux systèmes et structures requis pour le bon fonctionnement de notre organisation; le conseil d'administration a approuvé des changements à la politique de placement qui tiennent compte de la conjoncture actuelle; et nous sommes positionnés pour la gestion des risques.

REMERCIEMENTS

En terminant, la direction tient à remercier l'ensemble des employés pour leur dévouement sans réserve et leur fidèle collaboration tout au long de l'exercice 2003.

Résultats de l'exercice 2003



Au cours de son troisième exercice, terminé le 31 mars 2003, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) a reçu 3,4 milliards de dollars en contributions nettes des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Chaque mois, Investissements PSP a enregistré plusieurs entrées de fonds de différentes valeurs et les a placées dès que possible et ce, de façon à ce qu'il n'y ait pas de répercussions sur la politique. À la fin de l'exercice 2003, l'actif consolidé était placé selon la répartition suivante : 39,0 % en actions canadiennes, 25,7 % en actions étrangères et 35,3 % en titres à revenu fixe canadiens. Au 31 mars 2003, la valeur marchande de l'actif investi s'élevait à 8,1 milliards de dollars, comparativement à 5,6 milliards de dollars un an plus tôt.

PERFORMANCE DES MARCHÉS

Généralement, la seule éventualité que des événements puissent survenir, qu'ils soient positifs ou négatifs, influence rapidement la valeur des titres boursiers ou obligataires. Cependant, lorsque nous devons composer avec des incertitudes complexes pendant de longues périodes, les marchés ne savent comment réagir et deviennent plus volatils et leur impact sur les titres est disproportionné. C'est exactement ce qui s'est produit au cours de l'année dernière avec les menaces croissantes d'une guerre en Irak, la multiplication des scandales corporatifs aux États-Unis et l'augmentation des coûts de l'énergie, qui a ébranlé la confiance des consommateurs et contribué à la hausse des coûts de fabrication. Dans un tel contexte, les marchés ont évolué en dents de scie, enregistrant de solides remontées suivies de replis tout aussi importants.

En 2002, l'économie américaine — le principal moteur de l'économie mondiale — a fonctionné au ralenti. Au début d'octobre, les indices des marchés boursiers nord-américains étaient à leur plus bas niveau en cinq ans. Toutefois, la performance économique du Canada a été supérieure à celle de la plupart des pays industrialisés et les marchés boursiers canadiens ont ainsi moins souffert que les autres. En Europe, en raison notamment du ralentissement économique et de l'augmentation de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain et au yen japonais, les marchés boursiers ont connu la plus importante vague de dégagements en 60 ans et les sociétés ont enregistré d'importantes baisses de leur bénéfice. La valeur accrue de l'euro a eu pour conséquences de réduire la compétitivité des produits européens et d'influencer à la baisse les prévisions des sociétés quant à leurs résultats financiers. Parallèlement, les marchés boursiers japonais ont poursuivi sur une pente descendante, les indices y atteignant leur plus bas niveau en près de 20 ans.

La situation fut différente pour les taux d'intérêts. Aux États-Unis, la politique monétaire combinée à de faibles taux d'inflation a fait en sorte que les taux d'intérêts ont été à leur plus bas niveau depuis 40 ans. À la fin de l'exercice, le taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine était de 1,25 %. Au Canada, l'inflation étant en hausse en raison de la vigueur de l'économie, la Banque du Canada a augmenté son taux de 1,25 % au cours de l'exercice 2003 pour terminer l'année à 3,25 %.

Le marché boursier canadien a terminé l'exercice en affichant un rendement de (17,6) % pour l'indice composé S&P/TSX. À la fin de l'exercice 2003, les taux de rendement (en dollars canadiens) étaient de (30,6) % pour l'indice S&P 500 et de (29,2) % pour l'indice MSCI EAFE. Le marché canadien des titres à revenu fixe a connu une meilleure année, l'indice SCM Univers affichant un taux de rendement de 9,2 %. Les marchés étrangers ont connu plus de difficultés.

RÉSULTATS DE PLACEMENT

Au cours de l'exercice 2003, les comptes de régime de pensions consolidés ont enregistré une perte de 920,0 millions de dollars, avant charges, comparativement à un bénéfice de 146,8 millions de dollars pour l'exercice 2002.

MESURE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Un outil rigoureux de mesure de la performance est essentiel pour que la direction puisse évaluer les gestionnaires internes et externes. Cet outil sert aussi au conseil d'administration et à d'autres parties prenantes pour évaluer la performance d'Investissements PSP.

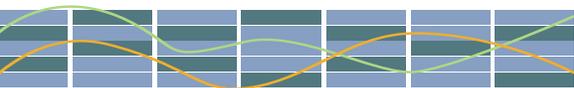
INDICES DE RÉFÉRENCE

- L'Énoncé des principes, normes et procédures de placement (EPNPP) d'Investissements PSP identifie un indice de référence pour chaque classe d'actif.
- Pour chaque classe d'actif, le taux de rendement est comparé au taux de rendement de l'indice de référence de la classe d'actif correspondante.
- L'indice de référence combiné de la politique est calculé en faisant la moyenne des indices de référence des classes d'actif pondérée par les poids des classes d'actif établis par l'EPNPP. L'indice de référence de la politique est recalculé à la fin de chaque mois.
- Le rendement de l'actif total est comparé au rendement de l'indice de référence de la politique.

TAUX DE RENDEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, compte tenu des conditions de marché décrites ci-dessus, le taux de rendement des trois comptes de pensions consolidés a été de (13,5) %. Par classe d'actif, les taux de rendement sont établis à (18,6) % pour les actions canadiennes, (30,5) % pour les actions étrangères, 9,4 % pour les titres à revenu fixe et 3,2 % pour les quasi-espèces.

En comparaison, le taux de rendement de l'indice de référence d'Investissements PSP a été de (12,9) % et celui enregistré par Investissements PSP pour l'exercice 2002, de 2,7 %.



Taux de rendement des comptes de pensions consolidés (Exercice 2003)

	Rendements des portefeuilles	Rendements des indices de référence	
Actions canadiennes	(18,6) %	(17,6) %	S&P/TSX
Actions étrangères	(30,5) %	(29,9) %	S&P 500 & MSCI EAFE*
Titres à revenu fixe	9,4 %	9,2 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	2,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Comptes consolidés	(13,5) %	(12,9) %	Indice de référence de la politique**

Les taux de rendement ci-dessus, utilisés pour la consolidation des trois comptes de régime de pensions, sont pondérés par le temps, avant tous les frais. Ils sont calculés et vérifiés selon les normes prescrites par l'AIMR***.

* En dollars canadiens, pondérés selon la capitalisation boursière.

** Selon la pondération établie par la politique de placement (voir page 10).

*** Association for Investment Management and Research.

La contre-performance enregistrée dans les actions est principalement attribuable au fait que, de façon générale, les gestionnaires de portefeuille prévoyaient, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts, un redressement économique plus rapide. De plus, contrairement aux cycles passés, la baisse des taux d'intérêts n'a pas donné lieu au renchérissement des marchés. La plupart des gestionnaires de portefeuille externes qui gèrent activement des fonds pour Investissements PSP ont commencé leur mandat vers la fin de l'année 2002. Bien qu'ils aient obtenu de bons résultats au cours de 2002, la performance enregistrée pour la deuxième moitié de l'exercice, après le début de leurs activités avec Investissements PSP, a été moindre.

Les rendements et les indices de référence de chaque compte de régime de pensions sont présentés aux notes complémentaires de leurs états financiers respectifs.

VARIATION DE L'ACTIF NET

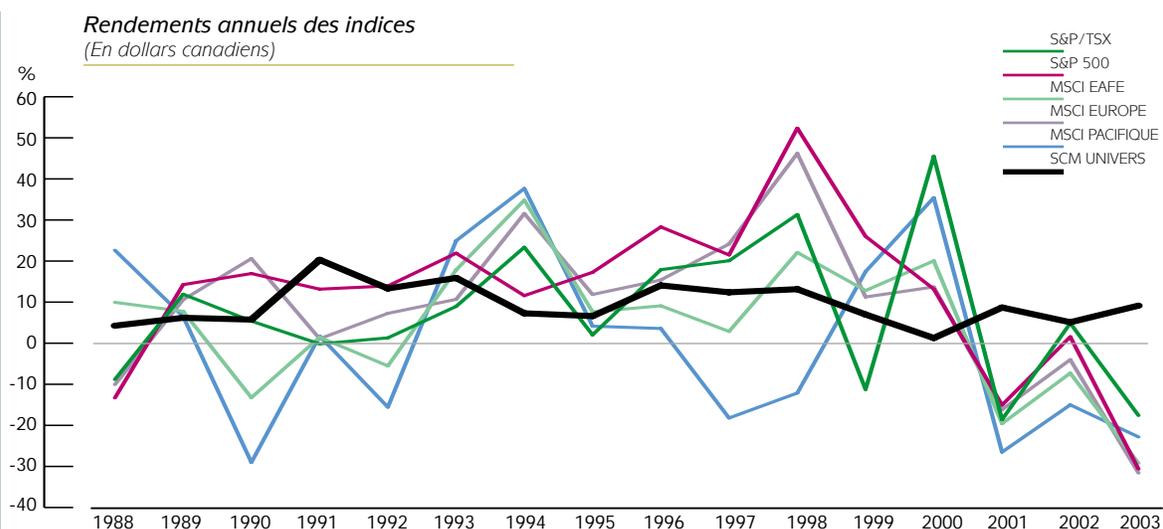
Au début de l'exercice 2003, les comptes de régime de pensions consolidés affichaient un actif net ayant une valeur marchande de 5,6 milliards de dollars. Les contributions nettes consolidées reçues au cours de l'exercice se sont élevées à 3,4 milliards de dollars. À la fin de l'exercice, après comptabilisation de la perte nette d'exploitation, la valeur marchande de l'actif net consolidé était de 8,1 milliards de dollars.

CHARGES

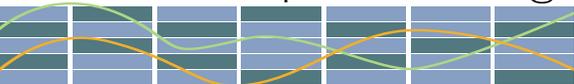
Pour l'ensemble de l'exercice 2003, Investissements PSP a enregistré des charges de 13,0 millions de dollars, contre 7,3 millions de dollars pour l'exercice 2002. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du nombre d'employés, des frais de bureau afférents et des frais de gestion de placement externe. Les charges totales représentent 0,21 % de l'actif moyen, ou 0,13 % de l'actif moyen après exclusion des frais de gestion de placement externe.

Pour l'exercice 2004, les charges totales devraient augmenter. Les frais de gestion de placement externe contribueront pour la majeure partie de cette augmentation, compte tenu de la croissance prévue de l'actif d'Investissements PSP et du pourcentage plus élevé de cet actif géré activement par des gestionnaires externes. L'ajout de personnel ainsi que l'entretien et l'amortissement des nouveaux systèmes informatiques et des immobilisations se traduiront par une augmentation des charges ainsi que par une légère augmentation du ratio de charges sur l'actif moyen.

Nous continuons d'agir avec vigilance et faisons preuve d'une grande rigueur quand il s'agit de contrôles financiers. En vertu de son plan quinquennal, l'objectif d'Investissements PSP est de réduire le ratio des charges sur l'actif moyen, exclusion faite des frais de gestion de placement externe. L'évolution de certaines charges et coûts dépendra de la nature des nouvelles classes d'actif choisies par Investissements PSP pour ses placements.



Politique et stratégie de placement



Cette section résume les objectifs statutaires de placement de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) de même que la politique et la stratégie mises en œuvre pour réaliser ces objectifs. Au cours du dernier exercice, la stratégie a fait l'objet de plusieurs changements importants compte tenu des nouvelles réalités du marché et de l'engagement du conseil d'administration à maximiser le rendement tout en évitant des risques de pertes indus. Ainsi, une portion sensiblement plus grande de l'actif est gérée activement et le conseil a approuvé l'ajout de nouvelles classes d'actif et adopté des objectifs de placement clairement définis.

OBJECTIFS STATUTAIRES DE PLACEMENT

En vertu de l'article 4 de la *Loi*, le mandat d'Investissements PSP est simple. Il consiste à :

- gérer les fonds dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes de pensions en cause; et
- maximiser les rendements tout en évitant des risques de perte indus.

OBJECTIFS CONCRETS

En mars 2003, pour que la stratégie de placement soit conforme aux besoins financiers des régimes, le conseil d'administration a traduit les objectifs statutaires de placement décrits ci-dessus, en objectifs concrets:

- (1) Premier objectif : obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent au taux actuariel de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada;
- (2) Deuxième objectif : obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de placement de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

Politique de répartition d'actif à la valeur marchande (Exercice 2003)

	Cible	Fourchette	Indice de référence
Actions canadiennes	35 %	30 % - 40 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30 %	25 % - 35 %*	Interne**
Titres à revenu fixe	32 %	27 % - 37 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3 %	0 % - 10 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

* La valeur comptable des actions étrangères ne peut dépasser 30 % du portefeuille, mais leur valeur marchande peut être supérieure.

** Les indices S&P 500 et EAFE sont pondérés selon leur capitalisation boursière. Les marchés émergents seront inclus dans l'indice de référence lorsque nous détiendrons des placements sur ces marchés. (L'indice EAFE est l'indice MSCI Europe, Australasie et Extrême-Orient).

POLITIQUE DE RÉPARTITION D'ACTIF MODIFIÉE

Tout au cours de l'exercice 2003, Investissements PSP a poursuivi la gestion de l'actif selon la répartition d'actif à long terme établie par la politique. Révisée annuellement, la politique de répartition d'actif est demeurée sensiblement la même depuis février 2001. Ainsi, la politique stipule que l'actif doit être investi selon la répartition suivante : 35 % en actions canadiennes, 30 % en actions étrangères (soit la limite permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*), 32 % en titres à revenu fixe canadiens, et 3 % en quasi-espèces.

Toutefois, au troisième trimestre, le conseil d'administration a approuvé des changements à la stratégie de placement et à la politique de répartition d'actif à long terme, autorisant des placements dans de nouvelles classes d'actif. L'organisation élaborera les stratégies requises pour les placements privés et immobiliers durant l'exercice en cours. Il est prévu que la pondération de chacune des nouvelles classes d'actif augmentera pour éventuellement atteindre 5 %. D'autres classes d'actifs seront aussi considérées au fur et à mesure que l'organisation progressera. Cette décision en faveur d'une plus grande diversification a été prise pour tenir compte de l'évolution des conditions de marché, dont résulte notamment la nécessité de réduire la pondération en actions transigées sur des marchés publics. De plus, la mise en place de la structure interne d'Investissements PSP étant suffisamment avancée, cela lui permet de relever le défi que représente l'ajout de nouvelles classes d'actif.

GESTION ACTIVE DES PLACEMENTS ACCRUE

Au cours de ses 18 premiers mois d'activité, Investissements PSP a eu recours à une gestion passive des placements qui sous-entend la reproduction d'indices de marché reconnus en procédant à l'achat d'actions et / ou en investissant dans des fonds indiciaires qui achètent des actions – ou d'autres titres de placement, le cas échéant – selon les mêmes proportions qu'elles représentent dans l'indice retenu. En octobre 2001, Investissements PSP a entrepris, par la création d'une équipe interne, d'appliquer le principe de gestion active à une certaine portion de son actif en vue de maximiser le rendement. En gestion active, les responsables d'un portefeuille peuvent accroître ou réduire la pondération des titres à la lumière du profil risque-rendement perçu. L'objectif est de surpasser les indices boursiers appropriés et, par conséquent, d'augmenter la capacité d'Investissements PSP de maximiser le rendement, sans risques de perte indus.

Investissements PSP a franchi une étape importante en faveur de la gestion active en février 2002 en confiant à des gestionnaires externes le mandat de placer 1,2 milliard de dollars dans des titres à revenu fixe. À la fin de mars 2002, la gestion active était utilisée pour des actions et des titres à revenu fixe d'une valeur totale de 1,8 milliard de dollars. Au cours de l'exercice 2003, la valeur de l'actif géré activement a augmenté pour atteindre 4,0 milliards de dollars, soit 1,5 milliard de dollars en actions canadiennes, 1,2 milliard de dollars en actions étrangères et 1,3 milliard de dollars en titres à revenu fixe. Ceci représentait 48,5 % de l'actif total au 31 mars 2003, comparativement à 31,4 % un an plus tôt.



GESTION DU RISQUE DE PLACEMENT

Avec la mise en place d'un programme de gestion active des placements, Investissements PSP a entrepris l'instauration d'un processus de contrôles en plusieurs étapes, afin de limiter les risques liés aux activités de placement.

La première étape prévoyait un contrôle rigoureux à la fois du pourcentage de l'actif alloué à la gestion active et du montant maximum confié à un même gestionnaire. Le risque associé au style du gestionnaire sert aussi à établir la valeur du montant qui lui est confié. La deuxième étape, franchie au cours de l'exercice 2003, consistait à officialiser la fonction de mesure du risque à l'interne et à l'appuyer avec des systèmes et outils technologiques appropriés. De cette façon, Investissements PSP a accès à diverses mesures des risques absolus et relatifs pour chaque portefeuille et pour l'ensemble des actifs sous gestion. La troisième et dernière étape vise l'instauration d'un programme complet de gestion des risques à la lumière des données obtenues à l'aide du système de mesure des risques en place. Investissements PSP entend réaliser cette étape au cours de l'exercice 2004.

Les politiques pour gérer les autres risques de crédit, de marché et financiers sont en place depuis le début des activités d'Investissements PSP. Par exemple, le risque de crédit des obligations et des quasi-espèces est géré en contrôlant la proportion du portefeuille détenue en titres de cote inférieure telle que mesurée par une firme externe de cotation. Les risques liés au taux d'intérêt inhérents aux placements en titres à revenu fixe de même que le risque de change propre aux actions étrangères sont gérés par des stratégies de diversification.

Récemment, l'Énoncé des principes, normes et procédures de placement a été modifié afin d'autoriser les opérations de couverture pour une certaine portion des placements étrangers d'Investissements PSP. Au début de l'exercice 2004, Investissements PSP a entrepris de telles opérations sur 50 % de la valeur des investissements libellés en dollars US.

ENTRÉES DE FONDS ET RÉÉQUILIBRAGE

Au cours de l'exercice 2003, Investissements PSP a reçu 3,4 milliards de dollars en fonds à placer. Ces entrées de fonds équivalent à 60 % de l'actif total de 5,6 milliards de dollars inscrit en date du 1^{er} avril 2002, soit au début de l'exercice.

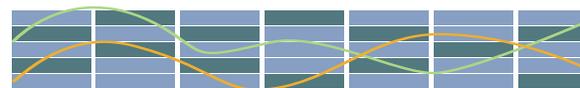
Les entrées de fonds ont lieu plusieurs fois par mois, les montants variant de sommes relativement petites à quelques 220 millions de dollars. Par conséquent, des politiques et directives claires concernant le placement des entrées de fonds sont un élément important de l'application de la politique de placement.

Dès réception, les entrées de fonds sont réparties dans toutes les classes d'actif de façon à ce que le poids relatif de chaque classe ne soit pas modifié par les entrées de fonds du mois.

Néanmoins, vu qu'Investissements PSP en est toujours à ses premières années d'activité, les entrées de fonds sont relativement importantes comparées à l'actif. Ainsi, il existe toujours une influence mesurable (positive ou négative) sur le rendement résultant du placement d'entrées de fonds. Ceci explique en majeure partie pourquoi les rendements de chacun des trois comptes de régime de pensions peuvent différer légèrement l'un de l'autre, leur profil d'entrées de fonds n'étant pas le même.

Au cours de l'exercice 2003, le conseil d'administration a revu les processus de placement des entrées de fonds et de rééquilibrage. En mars 2003, des modifications à la politique de placement ont été apportées afin d'acquiescer la souplesse nécessaire pour bénéficier des reprises des marchés. Ainsi, le rééquilibrage des classes d'actif n'est plus effectué à des dates fixées à l'avance. Il s'agit plutôt de laisser fluctuer la pondération des classes d'actif à l'intérieur de limites établies et de procéder à un rééquilibrage en fonction des mouvements des marchés.

Régie interne



La protection des fonds confiés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) repose sur une régie interne à l'efficacité démontrée. Celle-ci est essentielle pour s'assurer que les objectifs poursuivis sont pertinents et réalisés en conformité avec le mandat statutaire de l'organisation.

Cette section du rapport annuel présente l'information pertinente décrivant ledit mandat, le rôle du conseil d'administration et les principales politiques mises en place pour régir les activités et le comportement de l'organisation. Les trois nouveaux éléments ajoutés au cours du dernier exercice au chapitre de la régie interne comprennent des objectifs de placement concrets, une politique des communications ainsi qu'une politique visant la planification de la relève pour le conseil d'administration.

OBJECTIFS DE PLACEMENT

Afin qu'il y ait concordance entre les rendements obtenus par Investissements PSP et les obligations financières des trois régimes de pension, le conseil d'administration a adopté des objectifs de placement clairement définis :

- (1) Premier objectif : obtenir un rendement (net des frais) au minimum équivalent au taux actuariel de rendement établi par l'Actuaire en chef du Canada;
- (2) Deuxième objectif : obtenir un rendement excédant celui de l'indice de référence de la politique de 0,50 % (incluant une valeur ajoutée minimale égale aux frais).

POLITIQUE DES COMMUNICATIONS

Dans le cadre de ses activités, Investissements PSP est tenu de gérer de façon efficace les communications avec les parties prenantes. La politique des communications, telle qu'adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2003, stipule qu'Investissements PSP doit :

- communiquer efficacement avec chacune des parties prenantes;
- préparer chaque année un plan de communication, lequel doit être soumis au conseil d'administration pour approbation;
- s'assurer d'une gestion efficace des enjeux du point de vue des communications et informer de façon adéquate les principales parties prenantes quant à leur évolution;
- gérer les communications d'une manière stratégique, tout en s'assurant d'une utilisation optimale des ressources qui y sont consacrées;
- communiquer de façon à favoriser des échanges en toute transparence et franchise avec chaque partie prenante;
- effectuer toutes ses communications dans les deux langues officielles du Canada, à l'aide d'un langage clair et concis.

PLANIFICATION DE LA RELÈVE

De saines pratiques en matière de régie interne demandent de planifier la relève pour les postes de direction et d'administrateur. Il s'agit de minimiser les difficultés pouvant survenir lorsqu'une personne clé quitte l'organisation, de s'assurer que la transition s'effectue en douceur et de faire en sorte que l'organisation conserve tout son savoir. Investissements PSP a établi les plans de relève à la fois pour les dirigeants et les administrateurs.

Dans le cas du poste de président du conseil d'administration, le plan de relève comprend l'identification des candidats potentiels parmi les membres du conseil d'administration d'Investissements PSP ou d'autres conseils d'administration ainsi que la nomination d'un vice-président du conseil. Investissements PSP reconnaît qu'en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, la responsabilité de nommer le président du conseil d'administration appartient au gouverneur en conseil. La planification de la relève adoptée par le conseil d'administration en novembre 2002 ne s'inscrit aucunement à l'encontre de cette prérogative. Cette façon de faire vise plutôt à fournir toute l'assistance possible à la présidente du Conseil du Trésor en agissant de façon responsable et en se préparant à toute éventualité.

En novembre 2002, dans l'esprit d'une saine planification de la relève, le conseil d'administration a créé le poste de vice-président du conseil et a nommé M. Paul Cantor comme premier tenant du titre. À la fin de mars 2003, à la suite du départ à la retraite de M. William R.C. Blundell, le gouverneur en conseil a confirmé la nomination de M. Cantor au poste de président du conseil d'administration.

MANDAT STATUTAIRE

Le mandat statutaire de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) consiste à :

- gérer les fonds reçus « dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires » des trois régimes de pensions;
- placer son actif « en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et ce, compte tenu du financement et des principes et exigences des régimes . . . ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières ».

La *Loi* stipule qu'Investissements PSP ne peut exercer, directement ou indirectement, ni pouvoir ni activité incompatible avec sa mission.

LIENS AVEC LES RÉGIMES DE PENSIONS

En date du 1^{er} avril 2000, le gouvernement fédéral a créé trois nouvelles caisses de retraite pour les régimes de pensions existants de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Chaque caisse de retraite reçoit les contributions de l'employeur et des employés pour assurer les prestations relatives au service postérieur au 1^{er} avril 2000. Les soldes, c'est-à-dire les contributions qui restent après le versement des prestations accumulées depuis le 1^{er} avril 2000 et après déduction des charges relatives à l'administration des régimes, sont virés dans des comptes distincts détenus par Investissements PSP, qui les place sur les marchés financiers.

Le gouvernement est le promoteur et l'administrateur des régimes. La présidente du Conseil du Trésor est responsable du régime de la Fonction publique, le ministre de la Défense nationale, du régime des Forces canadiennes, et le solliciteur général du Canada, du régime de la GRC.

Une fois par année, le président et chef de la direction de même que le président du conseil d'administration rencontrent les comités consultatifs des régimes.

IMPUTABILITÉ ET COMPTES RENDUS

La direction d'Investissements PSP est imputable au conseil d'administration. Les administrateurs sont imputables au Parlement par l'intermédiaire de la présidente du Conseil du Trésor, laquelle est responsable de la *Loi* régissant Investissements PSP et du dépôt du rapport annuel au Parlement. Investissements PSP doit soumettre des états financiers trimestriels et le rapport annuel à la présidente du Conseil du Trésor, au ministre de la Défense nationale et au solliciteur général du Canada. Des rencontres annuelles avec les comités consultatifs des trois régimes de pensions font également partie des obligations de communication d'Investissements PSP.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Investissements PSP est régi par un conseil d'administration composé de 12 membres, dont le président. Tous les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la présidente du Conseil du Trésor. Un comité de nomination, composé de huit membres et indépendant du gouvernement, sélectionne les candidats qualifiés pour être administrateurs et soumet ses recommandations à la présidente du Conseil du Trésor. En vertu de la *Loi*, ne peuvent être administrateurs : les membres du Sénat, de la Chambre des communes ou d'une législature provinciale, les employés du gouvernement fédéral et les personnes qui sont en droit de recevoir une pension de retraite au titre des régimes de pensions du secteur public fédéral. (La composition du conseil d'administration est donnée à la page 50.)

Des renseignements additionnels au sujet du conseil d'administration sont disponibles sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique [À propos de nous – Conseil d'administration](#).

FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS

Pour assurer l'atteinte des objectifs de la *Loi* et des règlements, le conseil d'administration a défini ses propres responsabilités, incluant ce qui suit :

- nommer le président et chef de la direction;
- approuver un énoncé écrit des principes, normes et procédures de placement;

- approuver des stratégies pour atteindre les objectifs de rendement;
- adopter les politiques appropriées régissant le comportement et la gestion des affaires d'Investissements PSP, dont un code de déontologie, des procédures relatives aux conflits d'intérêts et des politiques de gestion des risques;
- approuver la politique en matière de ressources humaines de même que la politique de rémunération;
- établir des processus d'évaluation de rendement pour le conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres de la haute direction;
- dresser et approuver les états financiers trimestriels et annuels pour chaque compte de régime de pensions et pour Investissements PSP.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a constitué les quatre comités suivants pour l'aider à s'acquitter de ses obligations :

- le comité de placement;
- le comité de vérification et des conflits;
- le comité de régie interne;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Les recommandations des comités du conseil doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Le comité de placement se compose de tous les administrateurs. Ce comité a procédé à la création d'un sous-comité regroupant des administrateurs qui ont une solide expérience en matière de placements. La principale tâche de ce sous-comité consiste à collaborer à l'élaboration du programme du comité de placement.

La composition des autres comités figure à la page 50 du présent rapport.

Deux comités spéciaux, le comité de gestion et le comité de recrutement, ont été mis sur pied en mars 2003, à la suite du départ du président et chef de la direction.

Des renseignements additionnels sur les divers comités sont disponibles sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique [Régie interne – Fonctions et responsabilités](#).

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs d'Investissements PSP est établie en fonction de la rémunération médiane versée aux administrateurs des sociétés incluses dans le groupe de référence de l'indice S&P/TSX 60. Le programme de rémunération a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2003 et, à l'avenir, sera révisé une fois tous les deux ou trois ans. Ainsi, chaque administrateur reçoit un montant annuel de 16 000 \$. Les présidents des comités reçoivent un montant annuel supplémentaire de 5 000 \$. Pour chaque réunion du conseil et de comité du conseil à laquelle il participe, l'administrateur reçoit une indemnité de 1 000 \$. Toutefois, lorsqu'une réunion du comité de placement se tient en même temps que celle du conseil, une seule indemnité est versée. (Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2003 et les comités du conseil, 19 fois.) Le président du conseil d'administration reçoit un montant additionnel de 24 000 \$ par année. Il a également droit à l'indemnité pour chaque réunion du conseil à laquelle il assiste. Lorsqu'il participe aux réunions des comités du conseil, aucune indemnité ne lui est versée. De plus, les administrateurs dont la résidence principale se situe à l'extérieur du Québec et de l'Ontario reçoivent une indemnité additionnelle de 1 000 \$ quand ils participent aux réunions en personne, afin de compenser pour les inconvénients causés par l'éloignement.

La note complémentaire 8(a) des états financiers d'Investissements PSP présente un résumé de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2003.

PROCÉDURES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs visent la mise en place d'un mécanisme pratique permettant de détecter, de limiter et de résoudre les conflits d'intérêts potentiels. Ces procédures ont été établies pour que les administrateurs puissent bien comprendre les principes et valeurs d'Investissements PSP et adoptent des pratiques et des comportements adéquats.

Les procédures relatives aux conflits d'intérêts traitent de sujets tels que l'obligation de faire des déclarations complètes, les conditions pouvant occasionner un conflit d'intérêts et la façon dont il peut se manifester, les conflits d'intérêts réputés, l'obligation de s'abstenir de voter lorsqu'il y a conflit d'intérêts, l'utilisation et la communication de renseignements confidentiels et l'obligation de signaler les manquements. Le Comité de vérification et des conflits a la responsabilité d'en surveiller l'application.

Il est possible de consulter les procédures relatives aux conflits d'intérêts sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique *Régime interne – Politique de conflits d'intérêts*.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des règlements auxquels Investissements PSP est soumis, le conseil d'administration doit décrire dans le rapport annuel les procédures mises en place pour évaluer son propre rendement. Une politique officielle d'évaluation du rendement, adoptée en conformité avec ces règlements, consiste en des procédures relatives à l'instauration de discussions franches et confidentielles entre le président du conseil et chaque administrateur ainsi que le président et chef de la direction d'Investissements PSP. Chaque année, pour faciliter le processus, les administrateurs de même que le président et chef de la direction reçoivent un guide d'évaluation du rendement du conseil d'administration présenté sous la forme d'un questionnaire. Ils doivent remettre leur questionnaire dûment rempli au président du conseil, lequel s'en sert lors de rencontres privées avec chaque administrateur ainsi qu'avec le président et chef de la direction. Les discussions portent sur les enjeux et les possibilités d'amélioration de même que sur ce qui fonctionne

bien et s'est amélioré depuis la dernière évaluation. Le président du conseil et le comité de régie interne passent en revue les résultats de ces rencontres pour ensuite soumettre au conseil d'administration un rapport résumant les conclusions du processus d'évaluation, y compris les recommandations appropriées.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi* qui régit Investissements PSP, un code de déontologie a été élaboré à l'intention des dirigeants et des employés. En plus de s'assurer d'un strict respect des exigences de la *Loi*, le code sert de cadre de référence pour expliquer en détail aux dirigeants et employés les principes et valeurs de l'organisation afin de les aider à adopter des façons de faire et des comportements adéquats.

Le code traite de divers sujets, entre autres, l'honnêteté et l'intégrité, le respect de la *Loi*, l'utilisation de renseignements confidentiels, la communication de transactions personnelles, les cadeaux et faveurs reçus ou offerts à des tiers, l'adhésion à des associations professionnelles et sans but lucratif et la représentation publique de ces organismes, ainsi que l'utilisation, à des fins personnelles, des ressources, des biens et des installations d'Investissements PSP. De plus, Investissements PSP a établi une liste restreinte de titres pour lesquels il détient des renseignements confidentiels. Il est interdit aux dirigeants et aux employés de négocier des titres faisant partie de cette liste.

Le comité de vérification et des conflits est responsable de surveiller la mise en application du code de déontologie.

Il est possible de consulter le code de déontologie sur le site Web d'Investissements PSP, à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique [Régie interne – Code de déontologie](#).

LIGNES DIRECTRICES POUR LE VOTE PAR PROCURATION

Les lignes directrices pour le vote par procuration ont été développées pour que les votes concernant les actions détenues à titre de bénéficiaire par Investissements PSP soient conformes à la politique et aux objectifs de placement.

Les lignes directrices stipulent qu'Investissements PSP portera une attention particulière aux principes de régie interne lorsqu'il s'agira de considérer le bien-fondé d'un enjeu et d'exercer ses droits de vote en vue de maximiser la valeur de ses actions. Les lignes directrices traitent de quatre aspects considérés comme cruciaux du point de vue des répercussions possibles sur la performance :

- l'indépendance, la taille et l'efficacité du conseil d'administration d'une société;
- la rémunération de la direction et des administrateurs, y compris les régimes d'options d'achat d'actions et de rémunération au rendement;
- la protection contre les prises de contrôle;
- et le droit des actionnaires.

Ces lignes directrices s'appliquent tout aussi bien aux titres de placement gérés à l'interne qu'à ceux faisant partie de portefeuilles sous la responsabilité de gestionnaires externes mandatés par Investissements PSP.

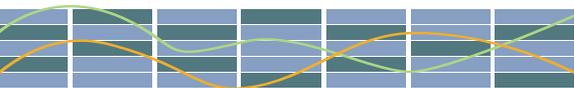
Il est possible de consulter les lignes directrices pour le vote par procuration sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse www.investpsp.ca, sous la rubrique [Placements – Lignes directrices pour le vote par procuration](#).

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La responsabilité première d'Investissements PSP est d'agir en fonction des intérêts financiers des contributeurs des régimes et de soutenir la réalisation de la promesse de rente énoncée explicitement dans les régimes. Néanmoins, la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale stipule que « les conséquences environnementales et sociales du comportement des sociétés... peuvent figurer parmi les nombreux facteurs pertinents dont nos professionnels en placement pourraient désirer tenir compte au moment de prendre des décisions de placement pour les régimes. »

Il est possible de consulter la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale sur le site Web d'Investissements PSP à l'adresse www.investpsp.ca sous la rubrique [Placements – Responsabilité sociale et environnementale](#).

Glossaire



A

Actions

Instruments financiers représentant une participation au capital social d'une société et qui procurent des privilèges de propriété sur l'actif et les revenus de la société, proportionnellement au nombre d'actions détenues.

C

Caisse de retraite

Créée le 1^{er} avril 2000 par le gouvernement fédéral afin de gérer les contributions faites par l'employeur et les employés afin que les régimes de pensions puissent verser les prestations à l'égard des services crédités le ou après le 1^{er} avril 2000. Il existe trois (3) caisses de retraite, une pour chacun des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Compte de régime de pensions

Compte distinct établi par Investissements PSP pour chaque caisse de retraite pour recevoir les contributions nettes des caisses de retraite, et pour enregistrer la répartition des placements ainsi que les résultats d'exploitation. Il existe trois comptes de régimes de pensions, un pour chaque caisse de retraite.

Coût (ou Valeur comptable)

Coût d'acquisition d'un titre.

D

Diversification

Stratégie qui consiste à répartir le risque de placement entre différentes classes d'actif (actions et obligations), diverses catégories d'actif (participations dans des sociétés publiques et privées), des titres émis par différentes sociétés œuvrant dans des secteurs différents de l'économie (services financiers et ressources naturelles) et dans différents pays.

Droit de vote par procuration

Autorisation transmise par écrit par l'actionnaire à une autre personne chargée de le représenter et d'exercer son droit de vote en son nom lors de l'assemblée des actionnaires, généralement en tenant compte de lignes directrices ou conditions établies.

E

Énoncé des politiques, des normes et des procédures de placements (ou Politique de placement)

Politique de placement écrite établie pour chaque caisse de retraite, approuvée par le conseil d'administration et révisée au moins une fois par année. Une telle politique est obligatoire en vertu de l'alinéa 7(2)a de la *Loi* régissant Investissements PSP. Elle traite de sujets tels que les classes d'actif, l'utilisation de produits dérivés, la diversification des actifs, les taux de rendement visés, la gestion du risque de crédit, du risque de marché et autres risques financiers, de la liquidité des placements, des prêts d'encaisse ou de titres, de l'évaluation des placements qui ne sont pas régulièrement négociés en bourse ainsi que de l'exercice des droits de vote acquis grâce aux placements.

Exercice financier

Période de douze mois qui sert de référence pour la préparation des états financiers. L'exercice financier d'Investissements PSP s'échelonne du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante.

F

Fonds indiciel

Fonds de placement dont le portefeuille est modelé sur celui d'un indice de référence donné.

Frais de gestion de placement

Sommes versées à un gestionnaire de fonds chargé de la gestion d'un portefeuille et de l'exploitation de ce fonds. Les frais sont généralement établis en fonction d'un pourcentage fixe de la valeur de l'actif net du fonds.

G

Gardien de valeurs

Un organisme indépendant chargé de détenir les titres de placement au nom du propriétaire. Le gardien de valeurs conserve des registres des différents placements et peut également offrir d'autres services connexes.

Gestion active des placements

Approche qui consiste à placer des fonds dans des titres dans le but d'obtenir un rendement supérieur à celui d'un indice de marché. La gestion active des placements peut également réduire le risque d'un portefeuille.

Gestion passive des placements

Approche de gestion visant la reproduction d'un indice de marché reconnu en procédant à l'achat de titres selon les mêmes proportions qu'ils représentent dans l'indice retenu.

I

Indice

Mesure de la tendance générale d'un marché donné. Le terme « indice » est utilisé parce qu'il est conçu pour refléter non seulement des changements de prix mais également des changements de valeur.

Indice composé S&P/TSX

L'indice boursier canadien le plus diversifié. Il représente près de 90 % de la capitalisation des entreprises canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Un comité formé de représentants de la Bourse de Toronto et de *Standard & Poor's* choisit les sociétés qui feront partie de l'indice composé S&P/TSX.

Indice composé S&P 500

L'indice composé *Standard & Poor's* recense 500 titres américains choisis selon la taille du marché, la liquidité et la position occupée au sein du secteur d'activité. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière (cours du titre multiplié par le nombre d'actions en circulation), le poids de chaque titre dans l'indice étant proportionnel à sa valeur marchande. La société *Standard & Poor's* choisit les titres qui font partie de l'indice.

Indice de référence

Indice qui sert d'élément de comparaison pour évaluer les taux de rendement. Parmi les indices de référence, nous comptons notamment des indices des marchés boursier et obligataire créés par les sociétés boursières ou les maisons de courtage.

Indice MSCI EAFE

Indice boursier créé par *Morgan Stanley Capital Inc.* (MSCI) pour mesurer le rendement des placements réalisés en Europe, Australasie et Extrême-Orient. Il comprend des actions de sociétés de 21 pays dont le Japon, l'Australie, Hong-Kong, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Royaume-Uni et les pays de la zone euro.

Indices du marché des titres d'emprunt de Scotia Capitaux

Scotia Capitaux produit des indices qui permettent d'exercer un suivi des marchés obligataire et monétaire canadiens. L'**indice obligataire universel** porte sur l'ensemble des obligations canadiennes négociables qui arrivent à échéance dans plus d'un an. Il a été conçu pour illustrer le rendement général du marché obligataire canadien. Parmi les indices du marché monétaire de Scotia Capitaux, mentionnons l'**indice des bons du trésor de 91 jours**.

Investissement éthique

Approche en vertu de laquelle les placements sont effectués en privilégiant ou en évitant des entreprises ou secteurs d'activité donnés compte tenu de priorités d'ordre religieux, politique, économique, social ou personnel.

J

Juste Valeur

(ou Valeur marchande)

Le prix d'un titre en vigueur au moment de la plus récente transaction enregistrée pour ce titre.

N

Normes de rendement de l'AIMR

Association for Investment Management and Research (AIMR) : un organisme international sans but lucratif regroupant plus de 50 000 spécialistes et éducateurs en placement répartis dans au-delà de 100 pays. Les normes de rendement émises par l'AIMR constituent des principes de déontologie et des lignes directrices visant à uniformiser les méthodes utilisées pour établir et communiquer le rendement d'un placement.

P

Point de base

Un point de base correspond à un centième de un pour cent. La différence entre 5,25 % et 5,50 % est de 25 points de base.

Politique de répartition d'actif

Répartition d'actif requise pour réaliser les rendements visés. Les caisses de retraite définissent leur politique de répartition d'actif afin que les rendements obtenus combinés aux contributions des membres soient suffisants pour couvrir les prestations présentes et futures des régimes de pensions. Au moment d'effectuer ses placements, Investissements PSP tient compte des obligations financières de chacune des trois caisses de retraite du secteur public au nom desquelles il investit sur les marchés financiers.

Portefeuille

Regroupement de titres tels que les actions, obligations et éventuellement d'autres instruments financiers (produits dérivés et autres) à des fins de placement.

Produits dérivés

Contrats financiers dont la valeur est fonction de l'actif ou de l'indice sous-jacents, tels que le taux d'intérêt ou le taux de change. Par exemple, la valeur des options sur Indice S&P 500 composé de grandes sociétés américaines fluctue en fonction de la valeur de l'indice. Toutefois, de telles options n'exigent que l'achat d'un contrat plutôt que des actions de toutes les entreprises composant l'indice. Les produits dérivés peuvent être moins onéreux et plus faciles d'accès que l'actif sous-jacent. Ils peuvent servir à gérer les risques, réduire les coûts et augmenter le rendement. Parmi les produits dérivés les plus courants, nous comptons les opérations de change à terme, les contrats à terme, les *swaps* et les options.

O

Quasi-espèces

Titres de placement à court terme, fortement liquides (ex. : effets de commerce, bons du trésor, billets à demande). Ces titres arrivent à échéance moins d'un an après la date d'émission et sont facilement monnayables.

R

Rapport annuel

Un document qui comprend les états financiers vérifiés d'une organisation ainsi que les commentaires et l'analyse par la direction des résultats financiers et d'exploitation. Le rapport annuel d'Investissements PSP doit être publié au plus tard 90 jours après la fin de son exercice financier, le 31 mars de chaque année, et déposé devant la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor.

Régimes de pensions

Régimes de pensions de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Rendement

(ou Taux de rendement)

Changement de la valeur d'un actif exprimé en pourcentage pour une période donnée, et qui tient compte des revenus, tels que les intérêts, les dividendes et les revenus de loyer, ainsi que des gains ou pertes de capital, réalisés ou non.

Répartition d'actif

Portion de l'actif placée sous forme d'espèces, de titres à revenu fixe, d'actions et autres classes d'actifs. La répartition d'actif doit refléter les objectifs d'un investisseur ainsi que son degré de tolérance au risque. Généralement, les investisseurs qui poursuivent des objectifs de rendement à long terme peuvent mieux tolérer des risques plus élevés pour les placements en actions comparativement aux titres à revenu fixe et ce, dans une perspective d'obtenir des rendements supérieurs. Ainsi, ces investisseurs opteront pour une répartition d'actif où la pondération en actions est plus grande que celle des autres catégories de titres.

Risque

Probabilité d'une perte future, par rapport à un indice de référence ou en termes absolus.

Risque de change

Risque signifiant que la valeur d'un placement peut être influencée par la variation des taux de change. Les investisseurs effectuant des placements sur les marchés internationaux doivent tenir compte du risque lié aux fluctuations monétaires.

T

Taux de rendement annualisé

Taux de rendement pour une période de douze mois. Généralement, un taux de rendement annualisé est calculé à partir de taux de rendement mesurés pour des périodes inférieures ou supérieures à douze mois.

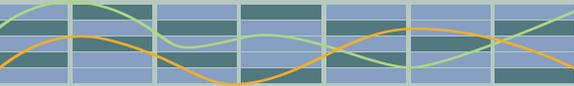
Taux de rendement pondéré par le temps

Méthode de calcul qui permet d'éliminer les répercussions causées par les entrées et sorties de fonds d'un portefeuille. Cette méthode tient compte du fait que le gestionnaire n'exerce aucun contrôle sur le montant des entrées ou sorties de fonds, ni sur le moment où elles se produisent.

Titres à revenu fixe

Titres de placement, tels que les obligations, hypothèques, obligations convertibles et actions privilégiées, qui portent un taux d'intérêt fixe jusqu'à son échéance, sa vente ou son rachat et qui génèrent des flux d'intérêt prévisibles.

États financiers et notes complémentaires aux états financiers



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS	22
CERTIFICAT DE PLACEMENT	22
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE	
Rapport des vérificateurs	23
États financiers	24
Notes complémentaires	26
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES	
Rapport des vérificateurs	29
États financiers	30
Notes complémentaires	32
COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA	
Rapport des vérificateurs	35
États financiers	36
Notes complémentaires	38
OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC	
Rapport des vérificateurs	41
États financiers	42
Notes complémentaires	44

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, et à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'Énoncé des politiques, normes et procédures de placement.

Le comité de vérification et des conflits voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes d'Investissements PSP, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification et des conflits pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière et du caractère adéquat des systèmes de contrôles internes d'Investissements PSP.



Paul G. Haggis
Administrateur et Président du comité de gestion
Le 8 mai 2003



Danielle G. Morin
Chef des opérations financières
Le 8 mai 2003

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, attestant que les placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (les « placements ») détenus au cours de l'exercice étaient conformes à la *Loi* ainsi qu'aux politiques, aux normes et aux procédés régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat de placement :

« *Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003 étaient conformes à la Loi et aux énoncés de politiques, de normes et de procédés régissant ces placements.* »



Paul Cantor
Président du conseil d'administration
Le 8 mai 2003

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE**Rapport des vérificateurs**

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Fonction publique
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Fonction publique de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Fonction publique ») au 31 mars 2003 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Fonction publique et des placements détenus au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Fonction publique que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2003

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bilan

Au 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	5 755 424	3 956 679
Encaisse	—	19 036
Autres actifs	906	15
Somme à recevoir du Compte du régime de pension des Forces canadiennes (note 5a)	1 257	516
Somme à recevoir du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (note 5a)	442	182
	5 758 029	3 976 428
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 197	1 212
ACTIF NET	5 756 832	3 975 216
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) d'exploitation	(726 087)	(64 831)
Transfert de fonds cumulés	6 482 919	4 040 047
	5 756 832	3 975 216

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 975 216	1 789 504
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts de fonds (note 3)	2 442 872	2 086 332
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(661 256)	99 380
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	5 756 832	3 975 216

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

**État du bénéfice net (de la perte nette)
et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation***Pour l'exercice terminé le 31 mars*

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	145 778	94 111
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	1 654	(258 587)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements	(799 527)	268 988
	(652 095)	104 512
CHARGES (note 5)		
Charges d'exploitation (note 5b)	6 334	4 605
Frais de gestion de placement externe	2 827	527
	9 161	5 132
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION	(661 256)	99 380
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(64 831)	(164 211)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	(726 087)	(64 831)

État du portefeuille de placements*Au 31 mars*

Placements (note 2)	2003			2002		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes 265 105 274,794580 unités (2002 - 131 307 615,207260 unités)	2 475 960	2 245 506	39,0	1 275 713	1 392 032	35,2
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères 205 081 055,123123 unités (2002 - 112 246 031,773966 unités)	1 928 402	1 478 515	25,7	1 142 418	1 189 917	30,0
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe 182 085 349,873897 unités (2002 - 128 317 440,461707 unités)	1 871 877	1 857 771	32,3	1 315 631	1 256 819	31,8
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces 17 357 665,154583 unités (2002 - 11 789 343,236263 unités)	173 710	173 632	3,0	117 915	117 911	3,0
	6 449 949	5 755 424	100,0 %	3 851 677	3 956 679	100,0 %

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Fonction publique a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Fonction publique dans le Compte du régime de pension de la Fonction publique d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation**

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Fonction publique. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Fonction publique. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les « Fonds PSP ») qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le Compte du régime de pension de la Fonction publique.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Fonction publique sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéficiaires

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2003.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension de la Fonction publique. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2003 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

La révision de la politique de placement en date du 1^{er} avril 2003, donne le pouvoir à Investissements PSP de couvrir une partie des risques de change.

b) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2003		2002	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	869 843	58,9	683 437	57,4
Euro	224 369	15,2	190 156	16,0
Livre sterling	140 524	9,5	125 913	10,6
Yen japonais	125 644	8,5	103 686	8,7
Autres	116 997	7,9	86 725	7,3
	1 477 377	100,0 %	1 189 917	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères comprend un montant de 1 138 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (néant en 2002) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

En avril 2003, un programme a été mis en place afin de couvrir jusqu'à 50 % de la juste valeur des investissements libellés en dollars US qui sont inclus dans le Fonds PSP en actions étrangères.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indicatifs SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital qui apparaissaient auparavant comme *Variation survenue dans la moins-value latente des placements dans l'État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation* pour les trois comptes de régime. Cette transaction n'a eu aucun impact sur le Compte du régime de pension de la Fonction publique si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur à cette date.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des placements.

3. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 2 442,9 M\$ (2 086,3 M\$ en 2002) sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Fonction publique. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Fonction publique.

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2003		2002		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	(18,6) %	(17,6) %	4,7 %	4,9 %	S&P/TSX
Actions étrangères	(30,5) %	(29,9) %	(3,3) %	(2,6) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	9,4 %	9,2 %	5,3 %	5,1 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	2,7 %	4,0 %	3,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	(13,5) %	(12,9) %	2,7 %	2,8 %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

5. CHARGES**a) Allocation des charges**

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation excluant les droits de garde ont été réparties comme suit :

	2003	2002
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,4 %	70,6 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,9 %	21,7 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,7 %

Les charges ont été financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation allouées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
Salaires et charges sociales	3 199	1 944
Frais généraux d'exploitation	2 239	1 610
Honoraires et frais de consultation	896	1 051
	6 334	4 605

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES**Rapport des vérificateurs**

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension des Forces canadiennes
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes ») au 31 mars 2003 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes et des placements détenus au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2003

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Bilan

Au 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	1 730 757	1 231 709
Encaisse	—	5 009
Autres actifs	282	2
	1 731 039	1 236 720
PASSIF		
Découvert bancaire (note 3)	5 359	—
Créditeurs et charges à payer	488	156
Somme à verser au Compte du régime de pension de la Fonction publique (note 6a)	1 257	516
	7 104	672
ACTIF NET	1 723 935	1 236 048
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) d'exploitation	(219 127)	(19 041)
Transfert de fonds cumulés	1 943 062	1 255 089
	1 723 935	1 236 048

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 236 048	532 446
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts de fonds (note 4)	687 973	674 012
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(200 086)	29 590
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	1 723 935	1 236 048

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

**État du bénéfice net (de la perte nette)
et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	44 858	30 047
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	805	(79 064)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements	(242 917)	80 195
	(197 254)	31 178
CHARGES (note 6)		
Charges d'exploitation (note 6b)	1 970	1 422
Frais de gestion de placement externe	862	166
	2 832	1 588
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION	(200 086)	29 590
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(19 041)	(48 631)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	(219 127)	(19 041)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2003			2002		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes 79 813 358,691790 unités (2002 - 40 876 309,185290 unités)	745 811	676 039	39,0	396 886	433 342	35,2
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères 61 606 182,434812 unités (2002 - 34 941 663,738446 unités)	580 621	444 144	25,7	356 213	370 415	30,0
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe 54 722 438,406860 unités (2002 - 39 944 989,127895 unités)	563 305	558 319	32,3	410 241	391 246	31,8
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces 5 223 793,736824 unités (2002 - 3 670 000,853579 unités)	52 273	52 255	3,0	36 705	36 706	3,0
	1 942 010	1 730 757	100,0 %	1 200 045	1 231 709	100,0 %

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite des Forces canadiennes a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite des Forces canadiennes dans le Compte du régime de pension des Forces canadiennes d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation**

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension des Forces canadiennes. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les « Fonds PSP ») qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite des Forces canadiennes sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéficiaires

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2003.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension des Forces canadiennes. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2003 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

La révision de la politique de placement en date du 1^{er} avril 2003, donne le pouvoir à Investissements PSP de couvrir une partie des risques de change.

b) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2003		2002	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	261 300	58,9	212 751	57,4
Euro	67 400	15,2	59 195	16,0
Livre sterling	42 214	9,5	39 196	10,6
Yen japonais	37 743	8,5	32 277	8,7
Autres	35 146	7,9	26 996	7,3
	443 803	100,0 %	370 415	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères comprend un montant de 341 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (néant en 2002) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

En avril 2003, un programme a été mis en place afin de couvrir jusqu'à 50 % de la juste valeur des investissements libellés en dollars US qui sont inclus dans le Fonds PSP en actions étrangères.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indicatifs SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital qui apparaissaient auparavant comme *Variation survenue dans la moins-value latente des placements* dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation* pour les trois comptes de régime. Cette transaction n'a eu aucun impact sur le Compte du régime de pension des Forces canadiennes si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur à cette date.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des placements.

3. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire est un événement rare et provient du règlement d'achats de titres avant la réception de la contribution de la caisse de retraite. Le montant est remboursé à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

4. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 688,0 M\$ (674,0 M\$ en 2002) sous forme de transferts de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension des Forces canadiennes.

5. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2003		2002		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	(18,6) %	(17,6) %	4,7 %	4,9 %	S&P/TSX
Actions étrangères	(30,5) %	(29,9) %	(3,3) %	(2,6) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	9,4 %	9,2 %	5,3 %	5,1 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	2,7 %	4,1 %	3,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	(13,5) %	(12,9) %	2,8 %	2,8 %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

6. CHARGES**a) Allocation des charges**

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation excluant les droits de garde ont été réparties comme suit :

	2003	2002
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,4 %	70,6 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,9 %	21,7 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,7 %

Les charges ont été financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation allouées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
Salaires et charges sociales	995	600
Frais généraux d'exploitation	696	497
Honoraires et frais de consultation	279	325
	1 970	1 422

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

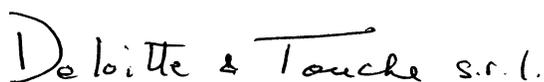
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada ») au 31 mars 2003 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada et des placements détenus au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.



Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2003

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Bilan

Au 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	615 460	435 587
Encaisse	—	26
Autres actifs	99	—
	615 559	435 613
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	172	56
Somme à verser au Compte du régime de pension de la Fonction publique (note 5a)	442	182
	614	238
ACTIF NET	614 945	435 375
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIV		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) d'exploitation	(78 812)	(7 153)
Transfert de fonds cumulés	693 757	442 528
	614 945	435 375

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	435 375	188 818
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts de fonds (note 3)	251 229	236 018
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(71 659)	10 539
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	614 945	435 375

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**État du bénéfice net (de la perte nette)
et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	15 913	10 791
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 2c)	165	(28 493)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements	(86 740)	28 807
	(70 662)	11 105
CHARGES (note 5)		
Charges d'exploitation (note 5b)	693	508
Frais de gestion de placement externe	304	58
	997	566
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION	(71 659)	10 539
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(7 153)	(17 692)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	(78 812)	(7 153)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2003			2002		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes 28 388 906,696673 unités (2002 - 14 455 756,369672 unités)	265 380	240 461	39,0	140 267	153 250	35,2
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères 21 884 145,223347 unités (2002 - 12 356 845,579382 unités)	206 605	157 772	25,7	126 052	130 994	30,0
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe 19 471 215,478186 unités (2002 - 14 126 327,385281 unités)	200 467	198 660	32,3	145 114	138 362	31,8
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces 1 856 127,916565 unités (2002 - 1 297 875,834010 unités)	18 576	18 567	3,0	12 982	12 981	3,0
	691 028	615 460	100,0 %	424 415	435 587	100,0 %

COMPTES DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada dans le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation**

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les « Fonds PSP ») qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéficiaires

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2003.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2003 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

La révision de la politique de placement en date du 1^{er} avril 2003, donne le pouvoir à Investissements PSP de couvrir une partie des risques de change.

b) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2003		2002	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	92 821	58,9	75 238	57,4
Euro	23 942	15,2	20 934	16,0
Livre sterling	14 995	9,5	13 861	10,6
Yen japonais	13 407	8,5	11 414	8,7
Autres	12 485	7,9	9 547	7,3
	157 650	100,0 %	130 994	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères comprend un montant de 122 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (néant en 2002) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

En avril 2003, un programme a été mis en place afin de couvrir jusqu'à 50 % de la juste valeur des investissements libellés en dollars US qui sont inclus dans le Fonds PSP en actions étrangères.

c) Transfert des unités détenues dans les caisses en gestion commune gérées par SSgA dans les Fonds PSP

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indicatifs SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital qui apparaissaient auparavant comme *Variation survenue dans la moins-value latente des placements* dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation* pour les trois comptes de régime. Cette transaction n'a eu aucun impact sur le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur à cette date.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des placements.

3. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 251,2 M\$ (236,0 M\$ en 2002) sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé au régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada.

COMPTÉ DU RÉGIME DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

4. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2003		2002		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	(18,6) %	(17,6) %	4,8 %	4,9 %	S&P/TSX
Actions étrangères	(30,5) %	(29,9) %	(3,3) %	(2,6) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	9,4 %	9,2 %	5,3 %	5,1 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	2,7 %	4,0 %	3,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	(13,5) %	(12,9) %	2,7 %	2,8 %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

5. CHARGES**a) Allocation des charges**

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation excluant les droits de garde ont été réparties comme suit :

	2003	2002
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,4 %	70,6 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,9 %	21,7 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,7 %

Les charges ont été financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation allouées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

	2003	2002
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Salaires et charges sociales	350	212
Frais généraux d'exploitation	245	181
Honoraires et frais de consultation	98	115
	693	508

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au 31 mars 2003 et les états du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Investissements PSP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Investissements PSP et des placements détenus au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements PSP que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2003

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Bilan

Au 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF		
Placements - à la juste valeur (note 2)	8 101 641	5 623 975
Encaisse	—	24 633
Autres actifs (note 3)	2 031	264
	8 103 672	5 648 872
PASSIF		
Découvert bancaire (note 4)	2 973	—
Créditeurs et charges à payer	4 987	2 233
	7 960	2 233
ACTIF NET	8 095 712	5 646 639
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT		
Compte du régime de pension de la Fonction publique	5 756 832	3 975 216
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	1 723 935	1 236 048
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	614 945	435 375
	8 095 712	5 646 639

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 646 639	2 510 768
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts de fonds (note 5)	3 382 074	2 996 362
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(933 001)	139 509
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	8 095 712	5 646 639

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

État du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	247 218	125 190
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 7)	(163 819)	(412 404)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 003 410)	434 009
	(920 011)	146 795
CHARGES		
Charges d'exploitation (note 8a)	8 997	6 535
Frais de gestion de placement externe	3 993	751
	12 990	7 286
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION (note 9)	(933 001)	139 509

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

Placements (note 2)	2003			2002		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
ACTIONS CANADIENNES						
Fonds PSP en actions canadiennes						
Gestion active	1 599 043	1 478 865	18,2	221 627	224 310	4,0
Gestion indicielle	1 885 369	1 683 141	20,8	1 601 915	1 754 314	31,2
	3 484 412	3 162 006	39,0	1 823 542	1 978 624	35,2
ACTIONS ÉTRANGÈRES						
Fonds PSP en actions étrangères						
Gestion active	1 361 247	1 164 159	14,4	354 428	365 527	6,5
Gestion indicielle	1 174 264	916,272	11,3	1 264 202	1 325 799	23,5
	2 535 511	2 080 431	25,7	1 618 630	1 691 326	30,0
TITRES À REVENU FIXE						
Fonds PSP en titres à revenu fixe						
Gestion active	1 273 561	1 285 882	15,9	1 174 030	1 175 227	20,9
Gestion indicielle	1 363 255	1 328 868	16,4	636 317	611 200	10,9
	2 636 816	2 614 750	32,3	1 810 347	1 786 427	31,8
QUASI-ESPÈCES						
Fonds PSP en quasi-espèces	244 454	244 454	3,0	167 598	167 598	3,0
	8 901 193*	8 101 641*	100,0%	5 420 117*	5 623 975*	100,0%

* Inclut des transactions en cours de négociation pour un montant net à payer de 25,9 M\$ (2002 - 2,9 M\$), soit 57,5M\$ (2002 - 81,2 M\$) à recevoir et 83,4 M\$ (2002 - 84,1 M\$) à payer.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

Les caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été constituées en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ainsi que la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (les « *Lois sur la pension* ») afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par chaque caisse de retraite dans leur compte de régime respectif chez Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences des *Lois sur la pension*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation**

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent des caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges de ces trois caisses de retraite. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Comptes de régime

Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Des états financiers séparés ont été publiés pour chacun des comptes de régime.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

- a) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- b) Les valeurs marchandes des actions et des valeurs unitaires des caisses en gestion commune sont utilisées pour déterminer la juste valeur des placements. Les valeurs unitaires reflètent le cours du marché des titres sous-jacents.
- c) Les titres à revenu fixe sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en utilisant une courbe de taux d'intérêt appropriée avec un écart associé à la qualité du crédit de l'émetteur.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Transferts de fonds**

Les montants reçus de chaque caisse de retraite sont inscrits selon la comptabilité de caisse dans leurs comptes de régime respectifs.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2003.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait aux trois comptes de régime. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2003 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

La révision de la politique de placement en date du 1^{er} avril 2003, donne le pouvoir à Investissements PSP de couvrir une partie des risques de change.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en titres et en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2003		2002	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	1 223 964	58,9	971 426	57,4
Euro	315 711	15,2	270 284	16,0
Livre sterling	197 733	9,5	178 971	10,6
Yen japonais	176 794	8,5	147 377	8,7
Autres	164 628	7,9	123 268	7,3
	2 078 830	100,0 %	1 691 326	100,0 %

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères comprend un montant de 1 601 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (néant en 2002) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

En avril 2003, un programme a été mis en place afin de couvrir jusqu'à 50 % de la juste valeur des investissements libellés en dollars US qui sont inclus dans le Fonds PSP en actions étrangères.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

2. PLACEMENTS (suite)**c) Fonds PSP en actions canadiennes – Les 10 positions les plus importantes**

Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fonds PSP en actions canadiennes
1 Banque Royale du Canada	214 061	6,8
2 Banque Scotia	160 955	5,1
3 Encana Corporation	130 589	4,1
4 Banque Toronto-Dominion	116 426	3,7
5 BCE Inc.	115 333	3,6
6 Banque de Montréal	108 614	3,4
7 Petro-Canada	82 217	2,6
8 Sun Life Financial Services of Canada Inc.	80 615	2,5
9 Transcanada Pipelines	75 699	2,4
10 Barrick Gold Corporation	74 357	2,4
Total des 10 positions les plus importantes	1 158 866	36,6 %

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

d) Fonds PSP en actions étrangères – Les 10 positions les plus importantes

Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fonds PSP en actions étrangères
1 Citigroup Inc.	37 486	1,8
2 Exxon Mobil Corporation	33 765	1,6
3 Microsoft Corporation	33 417	1,6
4 General Electric Company	33 241	1,6
5 Pfizer Inc.	31 389	1,5
6 Vodafone Group Plc	31 324	1,5
7 Wal-Mart Stores Inc.	29 810	1,4
8 Royal Dutch Petroleum Company	24 587	1,2
9 United Health Group Inc.	22 982	1,1
10 Johnson & Johnson	22 756	1,1
Total des 10 positions les plus importantes	300 757	14,4 %

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

e) Fonds PSP en titres à revenu fixe

Le Fonds PSP en titres à revenu fixe se compose de placements en titres canadiens ventilés comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fonds PSP en titres à revenu fixe
Gouvernement canadien	1 045 201	40,0
Provinces	575 375	22,0
Municipalités	3 860	0,1
Sociétés	987 234	37,8
Encaisse	3 080	0,1
Total du Fonds PSP en titres à revenu fixe	2 614 750	100,0 %

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

3. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs au 31 mars englobent les éléments suivants:

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
Revenu de placement à recevoir	—	17
Immobilisations	1 287	—
Autres actifs	744	247
	2 031	264

4. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire est un événement rare et provient du règlement d'achats de titres avant la réception de la contribution d'une des caisses de retraite. Le montant est remboursé à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

5. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 3 382,1 M\$ (2 996,3 M\$ en 2002) sous forme de transferts des trois caisses de retraite. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé effectuées à leurs régimes de pensions respectifs.

Les transferts de fonds s'établissent comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
Caisse de retraite de la Fonction publique	2 442 872	2 086 332
Caisse de retraite des Forces canadiennes	687 973	674 012
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	251 229	236 018
Total transferts de fonds	3 382 074	2 996 362

6. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2003		2002		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	(18,6) %	(17,6) %	4,7 %	4,9 %	S&P/TSX
Actions étrangères	(30,5) %	(29,9) %	(3,3) %	(2,6) %	S&P 500 & MSCI EAFE
Titres à revenu fixe	9,4 %	9,2 %	5,3 %	5,1 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	2,7 %	4,0 %	3,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	(13,5) %	(12,9) %	2,7 %	2,8 %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003***7. GAINS (PERTES) MATÉRIALISÉ(E)S, MONTANT NET**

Le montant des pertes matérialisées de 163 819 000 \$ (pertes de 412 404 000 \$ en 2002) comprend un montant de 1 425 000 \$ de gains de change (pertes de 1 408 000 \$ en 2002).

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciels SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital qui apparaissaient auparavant comme *Variation survenue dans la moins-value latente des placements* dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation* pour les trois comptes de régime. Cette transaction n'a eu aucun impact sur les comptes de régime si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur à cette date.

8. CHARGES D'EXPLOITATION**a) Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation englobent les éléments suivants :

	2003 (en milliers \$)	2002 (en milliers \$)
Salaires et charges sociales	4 544	2 756
Fournitures de bureau et matériel	1 364	996
Honoraires et frais de consultation	1 273	1 491
Frais d'occupation	570	336
Rémunération des administrateurs	425	339
Droits de garde et frais d'administration des portefeuilles	351	116
Frais de communication	151	248
Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des administrateurs	150	160
Amortissement des immobilisations	105	—
Autres charges d'exploitation	64	93
	8 997	6 535

La rémunération des administrateurs inclut 1) des honoraires annuels de 40 000 \$ pour le président du conseil et de 16 000 \$ pour chaque administrateur; 2) des honoraires annuels de 5 000 \$ pour chacun des présidents de comité; 3) des honoraires de 1 000 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité et 4) des frais de compensation pour le temps de voyage de 1 000 \$ pour chaque assemblée du conseil ou d'un comité si la distance aller-retour entre l'endroit de l'assemblée et la résidence principale est plus de 1 000 km. Des honoraires distincts ne sont pas versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent à même les assemblées du conseil d'administration. Le président du conseil ne reçoit pas d'honoraires pour les réunions de comités.

Les administrateurs d'Investissements PSP viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

8. CHARGES D'EXPLOITATION (suite)**b) Salaires et charges sociales**

Les salaires et charges sociales incluent la rémunération des cadres dirigeants d'Investissements PSP. La rémunération totale gagnée par les cadres dirigeants au cours de l'exercice terminé le 31 mars s'établit comme suit :

Employé / Poste	Année	Salaire de base (\$)	Prime à court terme ³ (\$)	Prime à long terme ³ (\$)	Avantages sociaux ⁴ (\$)
Adel Sarwat ¹	2003	305 000	45 800	—	47 000
Président et chef de la direction	2002	275 000	143 000	213 000	50 500
Danielle G. Morin ²	2003	195 000	88 800	—	29 000
Chef des opérations financières	2002	181 400	82 600	53 500	26 800

¹ Le 20 mars 2003, le Président et chef de la direction a quitté Investissements PSP et a droit à une compensation de 886 000 \$. De plus, Investissements PSP a couvert les frais reliés à son départ.

² La chef des opérations financières est entrée en fonction le 6 avril 2001 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 30 000 \$ au cours de l'exercice 2002.

³ Les primes de rendement, qui comprennent une portion à court terme et une portion à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Investissements PSP a établi un nouveau processus d'évaluation pour la prime de rendement à long terme qui a été mis en place au cours de l'exercice courant. Par conséquent, la prime à long terme qui a été versée pour l'exercice 2002 représente le montant payable selon l'ancien processus.

⁴ Les avantages sociaux comprennent la rémunération autre qu'en espèces. Pour l'exercice 2002, ils comprennent aussi les primes pour l'assurance invalidité longue durée, maintenant incluse dans l'assurance collective d'Investissements PSP. En plus de la somme susmentionnée, les cadres dirigeants sont couverts par un régime de retraite enregistré à prestations déterminées donnant droit à une rente de retraite représentant 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service.

9. RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION

La répartition du bénéfice net (perte nette) d'exploitation d'Investissements PSP entre les trois comptes de régime est comme suit :

a) Revenu de placement

Les revenus de placement ont été répartis en fonction du nombre d'unités détenues dans les Fonds PSP par chacun des comptes de régime.

b) Allocation des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation excluant les droits de garde ont été réparties comme suit :

	2003	2002
Compte du régime de pension de la Fonction publique	70,4 %	70,6 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,9 %	21,7 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,7 %	7,7 %

Les charges sont payées par Investissements PSP au moyen d'une avance provenant du Compte de régime de pension de la Fonction publique. Cette avance est remboursée trimestriellement par les autres comptes de régime.

RÉPERTOIRE

Conseil d'administration*(Au 8 avril 2003)***BOB BALDWIN**

Directeur national
Politique sociale et économique
Congrès du Travail du Canada
Ottawa (Ontario)

BARBARA BENDER, CA

Vice-présidente
Spartan Systems Limited
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)

RICHARD BRADSHAW

Ancien président et chef de la direction de
Phillips, Hager & North Investment
Management Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)

PAUL CANTOR, LL.B., FIBC

Président du conseil d'administration
Associé directeur, Canada
Russell, Reynolds Associates
Toronto (Ontario)

JEAN E. DOUVILLE, FCA

Ancien président
Schroders Ventures Canada
Montréal (Québec)

PAUL G. HAGGIS

Président et chef de la direction
Princeton Developments Limited
Edmonton (Alberta)

CAROL HANSELL

Associée principale
Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.
Toronto (Ontario)

LYNN LOEWEN, CA

Vice-présidente, Services corporatifs et
Chef des opérations financières
Air Canada Jazz
Halifax (Nouvelle-Écosse)

KEITH G. MARTELL, CA

Président du conseil
Banque des Premières Nations du Canada
Saskatoon (Saskatchewan)

CARL H. OTTO, CFA

Président et chef de la direction
IFPT Management Inc.
Montréal (Québec)

SUSAN SHERK

Conseillère principale en environnement humain
AMEC Plc
Saint John's (Terre-Neuve et Labrador)

RÉPERTOIRE

Les comités*(Au 8 avril 2003)***Comité de vérification et des conflits**

KEITH G. MARTELL, président
BARBARA BENDER
JEAN E. DOUVILLE
LYNN LOEWEN

Comité de régie interne

LYNN LOEWEN, présidente
BOB BALDWIN
CAROL HANSELL
CARL H. OTTO

**Comité des ressources humaines
et de la rémunération**

BOB BALDWIN, président
RICHARD BRADSHAW
SUSAN SHERK

Comité de gestion

PAUL G. HAGGIS, président

RÉPERTOIRE

Direction

DANIELLE G. MORIN, FICA

Chef des opérations financières
Montréal (Québec)

JÉRÔME BICHUT, CFA

Gestionnaire principal, Actions européennes
Montréal (Québec)

SUSAN DA SIE, CFA

Gestionnaire principale, Actions américaines
Montréal (Québec)

FRÉDÉRIC LECOQ, CFA

Gestionnaire principal, Actions canadiennes
Montréal (Québec)

JEAN MICHAUD, CFA

Gestionnaire principal, Actions canadiennes
Montréal (Québec)

LYNE CRÉPIN

Directrice, Administration des placements
Montréal (Québec)

ASIF HAQUE, CFA

Directeur, Mesure de la performance
Montréal (Québec)

KEN MONDS

Directeur, Relations avec le gouvernement
et les régimes de pensions
Ottawa (Ontario)

DAN THANH NGUYEN

Directrice, Technologie de l'information
Montréal (Québec)

KAROLYNE VINET, CA

Directrice, Finances et contrôles
Montréal (Québec)

CATALIN ZIMBRETEANU

Directeur, Mesure du risque
Montréal (Québec)

KRISTEN ZIMAKAS, LL.L

Conseiller juridique
Montréal (Québec)

Siège social

440, avenue Laurier ouest, bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1R 7X6

Téléphone : 613.782.3095
Télécopieur : 613.782.2228

Principal bureau d'affaires

1250, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3B 4W8

Téléphone : 514.937.2772
Télécopieur : 514.937.3155

This Annual Report is also available in English.

www.investpsp.ca

